

## Économie

N°	Approche de gestion et indicateurs	Explications/références	Commentaires
<b>GRI 201 : Performance économique 2016</b>			
GRI 201-1	Valeur économique directe créée et distribuée	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 14, 15, 87, 90-94 <a href="#">Rapport annuel 2017</a> , p. 44-47	Les salaires et les avantages sociaux ne sont pas publiés, étant considérés comme des informations confidentielles
GRI 201-2	Changements climatiques	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 7-9, 27, 29, 60-64, 84	
GRI 201-3	Obligations liées au régime de retraite	<a href="#">Rapport annuel 2017</a> , p. 68-71	
GRI 201-4	Aide financière publique	Le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire d'Hydro-Québec. À l'exception du remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998, l'entreprise ne reçoit aucune subvention ni aucune aide publique substantielle. <a href="#">Rapport annuel 2017</a> , p. 49, 58	
<b>GRI 202 : Présence sur le marché 2016</b>			
GRI 202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local		Les salaires des employés syndiqués d'Hydro-Québec sont présentés en détail dans les conventions collectives. Il s'agit d'informations confidentielles.
GRI 202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Dans le cadre de ses grands projets, Hydro-Québec mise sur différents mécanismes (ententes, clauses contractuelles, etc.) pour favoriser le recrutement de travailleurs locaux, y compris de travailleurs autochtones.	Les informations en lien avec cet indicateur ne sont pas disponibles.

N°	Approche de gestion et indicateurs	Explications/références	Commentaires
<b>GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016</b>			
GRI 203-1-	Investissements en infrastructures destinés aux collectivités locales	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 55-58, 79, 88-89, 92-94 <a href="#">Programme de mise en valeur intégrée</a> <a href="#">Projet du complexe de la Romaine</a>	
GRI 203-2	Impacts économiques indirects	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 14, 17, 55-58, 91 Complexe de la Romaine - <a href="#">Études d'impact sur l'environnement</a> (volumes 5 et 6)	
<b>GRI 204 : Pratiques d'achats 2016</b>			
GRI 204-1	Fournisseurs locaux	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 15, 55, 81	
<b>GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016</b>			
GRI 205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Hydro-Québec applique les meilleures pratiques en matière de gouvernance, aux termes notamment de la <i>Loi sur HydroQuébec</i> , d'un code d'éthique des administrateurs et d'un code de conduite du personnel. <a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 21	
GRI 205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 21 <a href="#">Rapport annuel 2017</a> p.82, 85-87	
GRI 205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Hydro-Québec applique les meilleures pratiques en matière de gouvernance, aux termes notamment de la <i>Loi sur HydroQuébec</i> , d'un code d'éthique des administrateurs et d'un code de conduite du personnel. <a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 21	

N°	Approche de gestion et indicateurs	Explications/références	Commentaires
<b>GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016</b>			
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust		En 2017, la Direction des Affaires juridiques n'a pas été informée que l'entreprise ait eu de telles poursuites, violations ou pratiques.
<b>Aspect : Sécurité et fiabilité de l'approvisionnement électrique (Supplément sectoriel – Entreprises d'électricité)</b>			
EU10	Capacité planifiée par rapport à la demande d'électricité prévue à long terme	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 34, 43-45, 47-51	
<b>Aspect : Efficacité des systèmes (Supplément sectoriel – Entreprises d'électricité)</b>			
EU11	Rendement moyen des centrales thermiques selon la source d'énergie et le régime de réglementation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de combustible pour l'ensemble des centrales thermiques d'Hydro-Québec : 3 129 860 GJ.</li> <li>• Production d'électricité des centrales thermiques d'Hydro-Québec : 1 117 407 GJ.</li> <li>• Efficacité moyenne pour l'ensemble des centrales thermiques d'Hydro-Québec : 38 %.</li> </ul>	
EU12	Pourcentage des pertes de transport et de distribution par rapport à l'énergie totale injectée dans le réseau.	Le taux de perte correspond aux pertes sur les réseaux de transport et de distribution par rapport à l'énergie livrée aux clients sur le réseau intégré d'Hydro-Québec. Le taux de perte de 2017 était de 7,5%.	